

MEURTHE & MOSELLE
C O N S E I L G É N É R A L

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT**

N° 12 -Décembre 2012

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

- Publication Mensuelle-

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

**M. Denis VALLANCE
Directeur Général des Services Départementaux**

CONCEPTION - REDACTION - MISE EN PAGE - DIFFUSION :

Service de l'Assemblée : Mmes Marie Christine ANCEL et Evelyne JANNY

RESPONSABLE DE LA REDACTION :

**Mme Frédérique MOUCHARD
Chef du service de l'Assemblée**

IMPRESSION :

**M. Pascal TREIBER
Imprimerie Départementale
(48 Esplanade Jacques Baudot - CO 900 19 - 54035 NANCY CEDEX)**

ABONNEMENTS :

Service gratuit sur simple demande écrite adressée à M. le Président du Conseil Général

DEPOT LEGAL : N°555

N°I.S.S.N. : 0996 – 9659

N°12 – Décembre 2012

**CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE
48, Esplanade Jacques Baudot - C.O. 900 19
54035 - NANCY CEDEX**

TEL. : 03-83-94-54-54

FAX : 03-83-94-54-36



SOMMAIRE

COMMISSION PERMANENTE

- DECISIONS ADOPTEES LE 3 DECEMRE 2012

PAGE 1

SESSION DU CONSEIL GENERAL

- DECISIONS PRISES LORS DE LA SESSION DU 10 DECEMBRE 2012

PAGE 4

ACTES DE L'EXECUTIF DEPARTEMENTAL

DIRECTION ADJOINTE DE L'AMENAGEMENT

Mission Habitat Logement

- ARRETE N° 2012 DIRAT - 04 /MISSION HABITAT-LOGEMENT - PROLONGEANT LE 5^{EME} PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES

PAGE 8

- ARRETE N° 2012 DIRAT - 05 /MISSION HABITAT-LOGEMENT – PORTANT SUR L'ELABORATION DU 6^{EME} PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES

PAGE 8

DIRECTION DE L'INSERTION

- DIRECTION DE L'INSERTION - 2012-DI-014 - ARRETE PORTANT CREATION, COMPOSITION ET MISSION DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'INSERTION DE MEURTHE-ET-MOSELLE

PAGE 10

- DIRECTION DE L'INSERTION - 2012 – DI – 015 - ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE L'EQUIPE CONSULTATIVE RSA DU TERRITOIRE DE NANCY COURONNE PAGE 12
- DIRECTION DE L'INSERTION - 2012 – DI – 016 - ARRETE PORTANT CREATION, COMPOSITION ET MISSION DE L'EQUIPE CONSULTATIVE RSA DU TERRITOIRE DU VAL DE LORRAINE PAGE 13
- DIRECTION DE L'INSERTION - 2012 – DI – 017 - ARRETE PORTANT CREATION, COMPOSITION ET MISSION DE L'EQUIPE CONSULTATIVE RSA DU TERRITOIRE VAL DE LORRAINE PAGE 14
- DIRECTION DE L'INSERTION - 2012 – DI – 018 - ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE L'EQUIPE CONSULTATIVE RSA DU TERRITOIRE DE NANCY COURONNE PAGE 15

DIRECTION FINANCES, AFFAIRES JURIDIQUES EVALUATION
Service de l'assemblée

- DIFAJE/ASS N° 801MCA12 - ARRÊTÉ CONFÉRANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX RESPONSABLES DU TERRITOIRE DE TERRES DE LORRAINE PAGE 16
- DIFAJE/ASS N° 802MCA12 - ARRÊTÉ CONFÉRANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX RESPONSABLES DU TERRITOIRE DE LONGWY PAGE 23

00000
000
0

COMMISSION PERMANENTE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE LA SEANCE DU 3 DECEMBRE 2012

N° DU RAPPORT	NATURE DE L'AFFAIRE	DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE
	<u>Commission Solidarité</u>	
1	DÉVELOPPEMENT SOCIAL - FNARS, PROJET MUTUELLE RÉSEAU.	ADOPTÉ
2	MSA - SOLDE 2011	ADOPTÉ
3	CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION AEIM-ADAPEI 54 GESTIONNAIRE DE 14 ÉTABLISSEMENTS ET UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR PERSONNES ADULTES HANDICAPÉES.	ADOPTÉ
4	ACTUALISATION DE LA CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE ET LA MAISON DÉPARTEMENTALE DE PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)	ADOPTÉ
5	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TREMPLEIN 2013-2015.	ADOPTÉ
	<u>Commission Education</u>	
6	DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COLLÈGES PUBLICS	ADOPTÉ
7	FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS	ADOPTÉ
8	PARTICIPATION À L'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES EXTÉRIEURES PAR LES COLLÈGES PUBLICS DE MEURTHE-ET-MOSELLE - ANNÉE SCOLAIRE 2011/2012	ADOPTÉ
9	FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS. SUBVENTIONS COMPENSATOIRES POUR LES SERVICES DE RESTAURATION MUTUALISÉS AVEC LA RÉGION.	ADOPTÉ
10	CONVENTION DE RESTAURATION DES COLLÈGES PUBLICS	ADOPTÉ
11	DOTATIONS FINANCIÈRES POUR L'ÉQUIPEMENT DES COLLÈGES PUBLICS	ADOPTÉ
12	DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE LONGWY	ADOPTÉ
13	DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE BRIEY	ADOPTÉ
14	DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE VAL DE LORRAINE	ADOPTÉ

15	DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE NANCY ET COURONNE	ADOPTÉ
16	COLLÈGE AU CINÉMA	ADOPTÉ
	<u>Commission Aménagement</u>	
17	DAPRO INVESTISSEMENT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DE CONVENTIONS	ADOPTÉ
18	DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS	ADOPTÉ
19	DOTATION DE SOLIDARITÉ - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS	ADOPTÉ
20	FONDS DES AMENDES DE POLICE - RÉPARTITION DE SUBVENTION	ADOPTÉ
21	DEMANDE DE REMBOURSEMENTS DE TITRES DE TRANSPORTS	ADOPTÉ
22	CONVENTION FIXANT LES RELATIONS ENTRE LE CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE ET MOSELLE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LONGUYON POUR LE FINANCEMENT DU TRANSPORT À LA DEMANDE	ADOPTÉ
23	RD 191 - COMMUNE DE TOUL - DÉCLASSEMENT / VENTE D'UNE PARCELLE.	ADOPTÉ
24	DÉVIATION DE LA RD 974 À ALLAIN - DÉCLARATION DE PROJET	ADOPTÉ
	<u>Commission Environnement et Développement durable</u>	
25	CONTRATS PLURIANNUELS D'ASSAINISSEMENT - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION	ADOPTÉ
26	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE GERMINY POUR LA PRÉSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE "VALLON DE L'AR À GERMINY". CTDD PART THÉMATIQUE	ADOPTÉ
27	GESTION DU PATRIMOINE ARBORÉ, BILAN DES ACTIONS 2012, PROGRAMME D'ABATTAGE ET DE PLANTATIONS DE L'HIVER 2012-2013	ADOPTÉ
	<u>Commission Développement et Economie Solidaire</u>	
28	SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS ÉCONOMIQUES	ADOPTÉ
29	AIDE DÉPARTEMENTALE AUX ARTISANS POUR L'ENVIRONNEMENT	ADOPTÉ
30	PARTENARIAT AVEC LA PROFESSION AGRICOLE : SOUTIEN À LA FÉDÉRATION DE PROXIMITÉ CUMA MOSELLE - MEURTHE	ADOPTÉ
31	PRIMES À L'INSERTION PAR LA CRÉATION D'ENTREPRISES	ADOPTÉ
32	MODIFICATION DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DE L'AIDE PERSONNALISÉE POUR LE RETOUR À L'EMPLOI (APRE)	ADOPTÉ
33	ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE LONGWY	ADOPTÉ

34	ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE BRIEY	ADOPTE
35	ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DU LUNÉVILLOIS	ADOPTE
36	ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE NANCY COURONNE	ADOPTE
37	MOBILISATION DE L'AVANCE REMBOURSABLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ASFED / CHIC'SERVICES	ADOPTE
38	SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	ADOPTE
39	BOURSE DÉPARTEMENTALE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	ADOPTE
40	SOUTIEN FINANCIER DU DÉPARTEMENT À LA CORDÉE DE LA RÉUSSITE "EDIFIER POUR S'ÉDIFIER"	ADOPTE
41	SOUTIEN À LA VIE ÉTUDIANTE	ADOPTE
42	AVENANT À LA CONVENTION SIGNÉE AVEC L'ENTREPRISE PVDCO ET RELATIVE AU PROJET NOMAD, LABELLISÉ PAR LE PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ MATERALIA	ADOPTE
43	LEGS DE MADAME GERMAINE MARIGNIER	ADOPTE
44	TRANSFERT DE LA PROPRIÉTÉ DES COLLECTIONS DU MUSÉE DU CHÂTEAU DE LUNÉVILLE, DE LA COMMUNE AU DÉPARTEMENT	ADOPTE
45	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET LE BADISCHES LANDES MUSEUM	ADOPTE
46	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET L'ASSOCIATION DES AMIS DU PATRIMOINE DE FROVILLE RELATIVE À L'ACADÉMIE DES LUMIÈRES	ADOPTE
	<u>Commission Finances</u>	
47	VERSEMENT EXCEPTIONNEL DE FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT	ADOPTE
48	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL SALARIÉ DE DROIT PRIVÉ.	ADOPTE
49	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION.	ADOPTE
50	GARANTIE EMPRUNT 100% : APPEL CAUTIONNAIRE ASSOCIATION RELAIS/CRÉDIT COOPÉRATIF	ADOPTE
51	VENTE D'UNE PARCELLE À GERBÉVILLER AU PROFIT DE MONSIEUR KAELBEL	ADOPTE
52	VENTE D'UNE PARCELLE À GERBÉVILLER AU PROFIT DE MONSIEUR PIOT	ADOPTE
53	VENTE D'UNE PARCELLE À GERBÉVILLER AU PROFIT DE MONSIEUR VAUTRIN	ADOPTE
54	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX À LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DE MEURTHE ET MOSELLE	ADOPTE
55	ORGANISATION DE LA SESSION EXCEPTIONNELLE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 10 JANVIER 2013	ADOPTE

CONSEIL GENERAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SESSION DU 10 DECEMBRE 2012

N° DU RAPPORT	NATURE DE L'AFFAIRE	DECISIONS DU CONSEIL GENERAL
	<u>RAPPORTS BUDGETAIRES</u>	
	<u>Commission Finances</u>	
1	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2013	ADOPTE
	<u>Commission Solidarité</u>	
2	ALLOCATIONS INDIVIDUELLES DE SOLIDARITÉ	ADOPTE
	<u>Commission Développement et Economie Solidaire</u>	
3	1 - MISSION DÉVELOPPEMENT 1.1 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	ADOPTE
4	1 - MISSION DÉVELOPPEMENT 1.2 - ARTISANAT ET COMMERCE	ADOPTE
5	1 - MISSION DÉVELOPPEMENT - 1.3 - AGRICULTURE	ADOPTE
6	1- MISSION DÉVELOPPEMENT 1.4 - TOURISME	ADOPTE
7	1 -MISSION DÉVELOPPEMENT 1.5 - UNIVERSITÉ ET RECHERCHE	ADOPTE
	<u>Commission Aménagement</u>	
8	2 - MISSION AMÉNAGEMENT 2.1 - SOUTIEN AUX PRIORITÉS LOCALES	ADOPTE
9	2 - MISSION AMÉNAGEMENT 2.2 - SOUTIEN AUX PROJETS TERRITORIAUX	ADOPTE
10	2 - MISSION AMÉNAGEMENT 2.3 - AMÉNAGEMENT FONCIER ET URBANISME	ADOPTE
11	2 - MISSION AMÉNAGEMENT 2.4 - APRÈS-MINES	ADOPTE
	<u>Commission Environnement et Développement durable</u>	
12	2 - MISSION AMÉNAGEMENT 2.5 - ENVIRONNEMENT	ADOPTE

	<u>Commission Aménagement</u>	
13	2 - MISSION AMÉNAGEMENT 2.6 - COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ET INTERRÉGIONALE	ADOPTE
14	2 - MISSION AMÉNAGEMENT 2.7 - INFRASTRUCTURES	ADOPTE
15	2 - MISSION AMÉNAGEMENT 2.8 - TRANSPORTS ROUTIERS DE VOYAGEURS	ADOPTE
	<u>Commission Education</u>	
16	3 - MISSION EDUCATION 3.1 - PRÉVENTION SPÉCIALISÉE	ADOPTE
17	3 - MISSION EDUCATION 3.2 - CITOYENNETÉ ET LIEN SOCIAL	ADOPTE
18	3 - MISSION EDUCATION 3.3 - CULTURE	ADOPTE
19	3- MISSION COLLÈGES 3.4- COLLÈGES ET VIE SCOLAIRE	ADOPTE
20	3 - MISSION EDUCATION 3.5 - EDUCATION POPULAIRE	ADOPTE
21	3 - MISSION EDUCATION 3.6 -SPORT	ADOPTE
22	3 - MISSION EDUCATION 3.7 COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	ADOPTE
23	3 - MISSION EDUCATION 3.8 - C.T.D.D. - DAPRO FONCTIONNEMENT	ADOPTE
	<u>Commission Développement et Economie Solidaire</u>	
24	4 - MISSION SOLIDARITÉ 4.1 - INSERTION	ADOPTE
	<u>Commission Solidarité</u>	
25	4 - MISSION SOLIDARITÉ 4.2 - PERSONNES ÂGÉES	ADOPTE
26	4 - MISSION SOLIDARITÉ 4.3 - PERSONNES HANDICAPÉES	ADOPTE
27	4 - MISSION SOLIDARITÉS 4.4 - DÉVELOPPEMENT SOCIAL	ADOPTE
28	4 - MISSION SOLIDARITÉ 4.5 - PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE	ADOPTE
29	4 - MISSION SOLIDARITÉS 4.6 - AIDE SOCIALE À L'ENFANCE	ADOPTE
	<u>Commission Finances</u>	
30	5 - MISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FONCTIONNEMENT DIVERS. 5.1 RESSOURCES HUMAINES	ADOPTE
31	5 - MISSIONS RESSOURCES 5.2 - LOGISTIQUE	ADOPTE
32	5 - MISSION RESSOURCES 5.3 INFORMATIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION	ADOPTE

33	5 - MISSION RESSOURCES 5.4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	ADOPTE
34	5 - MISSION RESSOURCES 5.5 - SÉCURITÉ ET INCENDIE	ADOPTE
35	5 - MISSION RESSOURCES 5.6 I - EQUILIBRE BUDGÉTAIRE - EMPRUNTS - DOTATIONS - FISCALITÉ	ADOPTE
36	5 - MISSION RESSOURCES 5.6 II - AUTORISATIONS PLURIANNUELLES	ADOPTE
37	5 - MISSION RESSOURCES 5.7 - EQUILIBRE BUDGÉTAIRE DU BUDGET PRIMITIF 2013	ADOPTE
	<u>RAPPORTS ADMINISTRATIFS</u>	
	<u>Commission Solidarité</u>	
38	MODIFICATION DE LA COMPOSITION ET DU FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES RETRAITÉS ET DES PERSONNES ÂGÉES (CODERPA)	ADOPTE
	<u>Commission Education</u>	
39	MISE EN OEUVRE DU PLAN COLLÈGES NOUVELLES GÉNÉRATIONS - POINT D'ÉTAPE	ADOPTE
40	SIGNATURE D'UN CONTRAT TERRITOIRE LECTURE AVEC L'ETAT	ADOPTE
	<u>Commission Aménagement</u>	
41	MMD : AVIS SUR LE SCHÉMA DE <i>COHÉRENCE TERRITORIALE SUD 54</i>	ADOPTE
42	PREMIÈRES ORIENTATIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME D'INGÉNIERIE TERRITORIALE	ADOPTE
	<u>Commission Environnement et Développement durable</u>	
43	CONTRATS PLURIANNUELS D'ASSAINISSEMENT	ADOPTE
44	SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES - POINT D'ÉTAPES	ADOPTE
	<u>Commission Développement et Economie Solidaire</u>	
45	RAPPORT RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE	ADOPTE
46	EVOLUTION DE LA CONVENTION AVEC PÔLE EMPLOI POUR L'ANNÉE 2013	ADOPTE
47	CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CAOM) ENTRE L'ETAT ET LE CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE RELATIVE AUX CONTRATS UNIQUES D'INSERTION (CUI)	ADOPTE
48	PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU SITE DE SION POUR LA PÉRIODE 2013/2018 ET MISE EN OEUVRE DU FORUM DES PAYSAGES ET DE LA BIODIVERSITÉ	ADOPTE
	<u>Commission Finances</u>	
49	RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2011	ADOPTE
50	CRÉATIONS, CLÔTURES ET TRANSFORMATIONS DE POSTES.	ADOPTE

51	LA SOLIDARITÉ TOUJOURS AU COEUR. L'ÉDUCATION ET LA CULTURE POUR TOUS. POINT D'ÉTAPE DE LA MISE EN OEUVRE DES ORIENTATIONS POLITIQUES DE SOLIDARITÉ ET D'ÉDUCATION	ADOPTE
52	PARTICIPATION À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ	ADOPTE
53	PRISE DE PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AU CAPITAL D'UNE SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE	ADOPTE
54	MODIFICATION DU CADRE DE GESTION FINANCIÈRE	
55	INFORMATION À L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE SUR LES OPÉRATIONS DE GESTION ACTIVE DE LA DETTE (2ÈME SEMESTRE 2012) ET ORIENTATIONS POUR 2013	ADOPTE
56	DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR LA RÉALISATION DES EMPRUNTS ET DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES - COMPLÉMENTS	ADOPTE
57	INFORMATION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE SUR LES MARCHÉS PUBLICS	ADOPTE
58	COMPTE RENDU RELATIF À L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3221-10-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	ADOPTE
59	CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE LORRAINE - RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES SUR LA GESTION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE SOLOREM	ADOPTE
60	DÉSIGNATION DES CONSEILLERS GÉNÉRAUX DANS LES COMMISSIONS ET CONSEILS D'ADMINISTRATION DANS LESQUELS ILS SIÈGENT ES-QUALITÉ	ADOPTE
61	DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE POUR LA REALISATION DE LA PLATEFORME LOGISTIQUE MULTIODALE DU NORD DE NANCY	ADOPTE

**ARRETE N° 2012 DIRAT - 04 /MISSION HABITAT-LOGEMENT - PROLONGEANT LE 5^{EME} PLAN
DEPARTEMENTAL D’ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES**

Le préfet de Meurthe-et-Moselle,
Le président du conseil général de Meurthe-et-Moselle,

Vu le Code de la construction et de l’habitation,

Vu le Code de l’action sociale et des familles,

Vu la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,

Vu le décret 2007-1688 relatif au PDALPD

Vu l’arrêté du 7 juin 2010 portant approbation du 5^{ème} PDALPD,

Vu l’avis émis par le CR-PDALPD lors de sa réunion du 26 octobre 2012,

ARRETENT

Article 1 :

Le 5^{ème} PDALPD est prolongé pour une période maximale d’un an. Il prendra fin lors de l’approbation du 6^{ème} plan qui devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2013.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et au recueil des actes administratifs du département.

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur général des services départementaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l’exécution du présent arrêté.

Nancy, le 3 décembre 2012

Le préfet
de Meurthe-et-Moselle

Le président du conseil général
de Meurthe-et-Moselle

Raphaël BARTOLT

Michel DINET

---ooOoo---

**ARRETE N° 2012 DIRAT - 05 /MISSION HABITAT-LOGEMENT – PORTANT SUR L’ELABORATION DU
6^{EME} PLAN DEPARTEMENTAL D’ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES**

Le préfet de Meurthe-et-Moselle,
Le président du conseil général de Meurthe-et-Moselle,

Vu le Code de la construction et de l’habitation,

Vu le Code de l’action sociale et des familles,

Vu la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,

Vu le décret 2007-1688 relatif au PDALPD,

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 portant approbation du 5^{ème} PDALPD,

Vu l'avis émis par le CR-PDALPD lors de sa réunion du 26 octobre 2012,

ARRETENT

Article 1 :

Un 6^{ème} PDALPD sera élaboré en partenariat avec les partenaires et prestataires concernés. Seront associés à son élaboration :

- Les membres du comité responsable du PDALPD et des commissions territoriales pour le droit au logement ;
- Les délégataires des aides à la pierre :
 - M. le président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy,
 - M. le président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey
- Les intercommunalités avec PLH :
 - Mme et M. les présidents de : Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy, Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson, Communauté de Communes du Toulois, Communauté de Communes Moselle et Madon, Communauté de Communes du Lunévillois
- Les organismes HLM :
 - M. le délégué d'ARELOR,
 - Mme et M. les directeurs de : MMH, Batigère, Présence Habitat, SLH, Néolia, OPH Nancy, OPH Lunéville, Toul Habitat, LogiEst, Nouveau Logis de l'Est, Est Habitat Construction, Vilogia-MFL, ICF, SEM Pont-à-Mousson ; SNI
- Les représentants du logement privé :
 - M. les présidents de : UNPI, Habitat & Humanisme
 - Mme la directrice de Régie Nouvelle
- Les résidences sociales :
 - M. le directeur départemental de Adoma
 - M. les présidents de : AGAFAB, AGARSP, Le Pélican, ADALI, Marae, CIAS Jarny, Ensemble, AMLI, ARS
 -
- Action Logement :
 - Mme et M. les directeurs de : Cilgère, Alliance
- Les opérateurs ISFT :
 - M. les directeurs de : CAL, SPL-GNH, Urbam Conseil
 - Mme la directrice de l'association Amitiés Tsiganes
 - Mme la secrétaire générale d'Union & Solidarité
- Les fournisseurs d'Energie :
 - M. les correspondants Solidarité de : EDF, GDF ; CPE-Total
- Les organismes payeurs des aides au logement :
 - Mme la directrice de la CAF
 - Mme la présidente de la MSA
- Les structures gestionnaires de CHRS :
 - M. les directeurs de : ARS, Regain, Grand Sauvoy, Alizés
- Les opérateurs d'Accompagnement social :
 - M. les directeurs de : ARS, Regain, UDAF, Le Grand Sauvoy, Alizés
 - Mme la présidente de Tremplin

- Les associations :
 - Mme la directrice de l'ADIL
 - M. les présidents de : CGL, DAL
 - Mme la présidente de la CLCV
- Divers :
 - M. le directeur général de l'Agence régionale de la Santé
 - M. le président de la Commission DALO

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et au recueil des actes administratifs du département.

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur général des services départementaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Nancy, le 3 décembre 2012

Le préfet
de Meurthe-et-Moselle

Le président du conseil général
de Meurthe-et-Moselle

Raphaël BARTOLT

Michel DINET

---ooOoo---

DIRECTION DE L'INSERTION - 2012-DI-014 - ARRETE PORTANT CREATION, COMPOSITION ET MISSION DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'INSERTION DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Le président du conseil général de Meurthe et Moselle

VU le rapport N° DEV 21 du 28 mars 2012 portant sur la création du conseil consultatif permanent pour l'insertion,

VU le règlement intérieur du 15 octobre 2012 adopté par le conseil consultatif de l'insertion qui fixe son mode de fonctionnement,

DECIDE

Article 1^{er}:

Il est créé un conseil consultatif pour l'insertion permettant aux bénéficiaires du RSA et à leurs représentants de s'exprimer, d'apporter leur expérience et leur regard afin d'améliorer les politiques publiques.

Article 2 :

Ce conseil consultatif pour l'insertion, espace d'analyse, de dialogue, de concertation et de proposition a pour mission :

- de conseiller le département sur son action en matière d'insertion,
- d'émettre des avis, faire des propositions et des évaluations dans le champ de la politique d'insertion,
- de mener des études à la demande des élus du conseil général et/ou de la direction de l'insertion,
- de favoriser la concertation par la participation d'allocataires du RSA, experts d'usage.

Le conseil doit pouvoir aider le département dans son action mais aussi s'autosaisir.

Article 3 :

Le conseil consultatif de l'insertion est composé de:

✓ Dix élus du conseil général de Meurthe-et-Moselle à voix délibérative:

Mr André CORZANI, Mme Rose-Marie FALQUE, Mr Michel BAUMONT, Mr Henri CHANUT, Mr Philippe COLIN, Mr Gauthier BRUNNER, Mme Nicole CREUSOT, Mr Halde HARMAND, Mme Sophie MAYEUX, Mr Christophe SONREL.

✓ Dix allocataires du RSA à voix délibérative :

Mme Marie-Jeanne ARNOULD, Mme Angélique BERGER, Mr Stéphane COURTIER, Mr Alain RHODE, Mme Anne ENGLINGER, Mme Frédérique SALMON, Mr Richard DENOO, Mr Jean HUMBERT, Mr Patrice TALLON, Mme Luiza MEZIANE.

✓ De partenaires à voix consultative :

- La Caisse d'allocations familiales de Meurthe-et-Moselle représentée par ;
Mme Viviane CHEVALIER directrice.
- La Mutualité sociale agricole de Lorraine représentée par ;
Mr Hervé MARCILLAT responsable de l'action sociale.
- De Pole emploi de Meurthe-et-Moselle représenté par ;
Titulaire : Mr Claude ROUILLON directeur territorial.
Suppléant : Mr Emmanuel ARVEILER responsable du service partenariat régional.
- L'Etat représenté par ;
Titulaire : Mr Philippe SOLD responsable de l'unité territoriale des DIRECCTE.
Suppléante: Mme Sabine DUBOIS-LE-PAN directrice de la Direction départementale de la cohésion sociale de Meurthe-et-moselle.
- La Chambre du commerce et d'industrie représentée par ;
Titulaire : Mme Sylvie PETIOT vice-président.
Suppléante : Mme Christine BERTRAND titulaire de la commission de formation.
- La Chambre des métiers et de l'artisanat de Meurthe-et-Moselle représentée par ;
Mme Jacqueline DESOUDIN vice-présidente.
- La Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale de Lorraine représentée par ;
Mr Jean-Marie MOREL président.
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie représentée par ;
Mme Caroline TYKOCZINSKY présidente.

Article 4 :

Le présent arrêté prend effet au 15 octobre 2012.

Article 5 :

Le directeur général des services et le directeur de l'insertion sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de Meurthe-et-Moselle.

Fait à Nancy,
Le 8 novembre 2012
Le président du conseil général
Michel DINET

---ooOoo---

**DIRECTION DE L'INSERTION - 2012 – DI – 015 - ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA
COMPOSITION DE L'EQUIPE CONSULTATIVE RSA DU TERRITOIRE DE NANCY COURONNE**

Le président du conseil général de Meurthe-et-Moselle

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L 262-39, L 262-53, R 262-69 et suivants,

VU l'arrêté 2012 – DI – 009 du 06 août 2012 portant création, composition et mission de la nouvelle équipe consultative RSA du territoire de Nancy couronne,

DECIDE

Article 1^{er} :

Au sein des professionnels désignés par le Conseil Général, Mme Muriel PREVOT remplace Mme Agnès NICOLAS à compter du 15 octobre 2012.

Article 2 :

L'équipe consultative RSA est composée de :

Equipe de professionnels :

- Mme Christine BOURREAU- Correspondante territoriale- STI de NANCY
- Mme Karine BUZZI- Correspondante emploi- Pôle Emploi
- Mme Anne ANCELIN- Correspondante emploi- Pôle Emploi
- Mme Christine BELLINI- Assistante sociale- CMS «Cèdre Bleu » à NANCY
- Mme Marie-Laure GUILLEMIN- Animatrice de l'équipe insertion- Pôle Emploi
- M. Ahcène MOULLA- Correspondant emploi- Pôle Emploi
- Mme Isabelle SEROT- Assistante sociale- CMS de LUDRES

Bénéficiaires du RSA :

- M. Thierry HALLER
- Mme Marie HUMBERT
- Mme Luiza MEZIANE
- M. Patrice TALLON

Article 3 :

Le présent arrêté prend effet au 15 octobre 2012.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services et le Directeur de l'Insertion sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de Meurthe-et-Moselle.

Fait à Nancy,
Le 26 octobre 2012

Le Président du Conseil Général

Michel DINET

DIRECTION DE L'INSERTION - 2012 – DI – 016 - ARRETE PORTANT CREATION, COMPOSITION ET MISSION DE L'EQUIPE CONSULTATIVE RSA DU TERRITOIRE DU VAL DE LORRAINE

Le président du conseil général de Meurthe-et-Moselle

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L 262-39, L 262-53, R 262-69 et suivants,

DECIDE

Article 1^{er} :

Il est créé une nouvelle équipe consultative sur le territoire du Val de Lorraine dans le cadre de la mise en œuvre de la loi généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion

Article 2 :

Cette équipe consultative a pour mission :

- d'émettre un avis sur les décisions de réorientation vers les organismes d'insertion sociale et professionnelle
- de formuler un avis sur la réduction ou la suspension du montant de l'allocation de revenu de solidarité active

Article 3 :

L'équipe consultative est composée de :

- ✓ quatre professionnels désignés par POLE EMPLOI et/ou MTEF Val de Lorraine, Mission Locale Val de Lorraine :
M. Eric MIDON (Pôle Emploi), Mme Isabelle ERNEWEIN (Pôle Emploi), M. Benoît PALISSON (MTEF) et Mme Lucile TEDESCO (Mission Locale),
- ✓ quatre professionnels désignés par le CONSEIL GENERAL au sein du Service territorial insertion et du Service social départemental du territoire du Val de Lorraine et/ou des CCAS du territoire du Val de Lorraine :
Mme Nathalie BAPTISTA (Réfèrent territoriale insertion- STI Val-de-lorraine), Mme Coralie BOISELLE (Réfèrent territoriale insertion- STI Val-de-lorraine), Mme Aurélie RAPPENNE (Assistante sociale- CMS de DIEULOUARD) et Mme Marie-Laure RENAULD (Assistante sociale- CCAS de PONT-à-MOUSSON).
- ✓ six bénéficiaires du revenu de solidarité active :
M. Patrick CORDIER, M. Philippe HATRISSE, Mme Chantal KALTENBACHER, Mme Marie-France LORETTE, M. Jérôme MIZERA et Mme Nathalie MOUGENOT.

Article 4 :

Le présent arrêté prend effet au 9 octobre 2012 après-midi, dans la continuité de l'équipe précédente réunie le matin. A cette date, il annule et remplace l'ensemble des arrêtés précédents relatif à l'équipe consultative RSA du territoire du Val de Lorraine.

Article 5 :

Le directeur général des services et le directeur de l'insertion sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de Meurthe-et-Moselle.

Fait à NANCY,
le 13 novembre 2013

Le président du conseil général

Michel DINET

DIRECTION DE L'INSERTION - 2012 – DI – 017 - ARRETE PORTANT CREATION, COMPOSITION ET MISSION DE L'EQUIPE CONSULTATIVE RSA DU TERRITOIRE VAL DE LORRAINE

Le président du conseil général de Meurthe-et-Moselle

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L 262-39, L 262-53, R 262-69 et suivants,

DECIDE

Article 1^{er} :

Au sein des professionnels désignés par le Conseil Général, Mme Marie-France BERADY remplace Mme Aurélie RAPENNE à compter du 1^{er} janvier 2013.

Article 2 :

L'équipe consultative sera composée de :
(à compter du 1/01/2013)

- ✓ quatre professionnels désignés par POLE EMPLOI et/ou MTEF Val de Lorraine, Mission Locale Val de Lorraine :
M. Eric MIDON (Pôle Emploi), Mme Isabelle ERNEWEIN (Pôle Emploi), M. Benoît PALISSON (MTEF) et Mme Lucile TEDESCO (Mission Locale),
- ✓ quatre professionnels désignés par le CONSEIL GENERAL au sein du Service territorial insertion et du Service social départemental du territoire du Val de Lorraine et/ou des CCAS du territoire du Val de Lorraine :
Mme Nathalie BAPTITSTA (Réfêrente territoriale insertion- STI Val-de-lorraine), Mme Coralie BOISELLE (Réfêrente territoriale insertion- STI Val-de-lorraine), Mme Marie-France BERADY (Assistante sociale- CMS de POMPEY et de LIVERDUN) et Mme Marie-Laure RENAULD (Assistante sociale- CCAS de PONT-à-MOUSSON).
- ✓ six bénéficiaires du revenu de solidarité active :
M. Patrick CORDIER, M. Philippe HATRISSE, Mme Chantal KALTENBACHER, Mme Marie-France LORETTE, M. Jérôme MIZERA et Mme Nathalie MOUGENOT.

Article 3 :

Le présent arrêté prend effet au 1^{er} janvier 2013.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services et le Directeur de l'Insertion sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de Meurthe-et-Moselle.

Fait à Nancy,
Le 14 décembre 2012

Le Président du Conseil Général

Michel DINET

**DIRECTION DE L'INSERTION - 2012 – DI – 018 - ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA
COMPOSITION DE L'EQUIPE CONSULTATIVE RSA DU TERRITOIRE DE NANCY COURONNE**

Le président du conseil général de Meurthe-et-Moselle

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L 262-39, L 262-53, R 262-69 et suivants,

VU l'arrêté 2012 – DI – 015 du 27 novembre 2012 portant création, composition et mission de la nouvelle équipe consultative RSA du territoire de Nancy couronne,

DECIDE

Article 1^{er} :

Au sein des professionnels désignés par le Conseil Général, Mme Isabelle REVOL (suppléante) remplace Mme Christine BOURREAU à compter du 15 décembre 2012.

Article 2 :

L'équipe consultative RSA sera composée de :
(à compter du 15/12/2012)

Equipe de professionnels :

- Mme Muriel PREVOT – Référente territoriale insertion- STI de NANCY
- Mme Karine BUZZI- Correspondante emploi- Pôle Emploi
- Mme Anne ANCELIN- Correspondante emploi- Pôle Emploi
- Mme Christine BELLINI- Assistante sociale- CMS «Cèdre Bleu » à NANCY
- Mme Marie-Laure GUILLEMIN- Animatrice de l'équipe insertion- Pôle Emploi
- M. Ahcène MOULLA- Correspondant emploi- Pôle Emploi
- Mme Isabelle SEROT- Assistante sociale- CMS de LUDRES

Bénéficiaires du RSA :

- M. Thierry HALLER
- Mme Marie HUMBERT
- Mme Luiza MEZIANE
- M. Patrice TALLON

Article 3 :

Le présent arrêté prend effet au 15 décembre 2012.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services et le Directeur de l'Insertion sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de Meurthe-et-Moselle.

Fait à Nancy,
Le 14 décembre 2012

Le Président du Conseil Général

Michel DINET

---ooOoo---

DIFAJE/ASS N° 801MCA12 - ARRÊTÉ CONFÉRANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX RESPONSABLES DU TERRITOIRE DE TERRES DE LORRAINE

Le président du conseil général de Meurthe et Moselle

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la délibération du conseil général de Meurthe et Moselle du 31 mars 2011 portant élection du président du conseil général,

VU l'arrêté 603 MCA 10 portant organisation des services du département de Meurthe et Moselle,

SUR la proposition du Directeur Général des Services du département de Meurthe-et-Moselle,

ARRÊTÉ

Article 1 : DELEGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR DES SERVICES SUR LE TERRITOIRE, MONSIEUR DENIS MANGIN.

1A : Délégation de signature est donnée, à M Denis MANGIN, directeur des services sur le territoire de Terres de Lorraine, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du Président du conseil général, les actes relevant des compétences précitées :

concernant la gestion du personnel

- 1A-1 : les actes relatifs à la gestion du personnel rattaché directement à l'autorité hiérarchique du directeur des services sur le territoire, notamment, l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement...
- 1A 2 : Les avis relatifs à la notation et l'évaluation de l'ensemble des agents placés sous l'autorité hiérarchique du directeur des services sur le territoire de Terres de Lorraine.
- 1A 3 : les dossiers de proposition d'obtention de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale pour le personnel de la direction du territoire de Terres de Lorraine.

Concernant la gestion du territoire.

- 1A 4 - les actes d'engagement et de liquidation des dépenses d'un montant supérieur à 15 000 € qui ne font pas l'objet d'une autre délégation au titre du présent arrêté
- 1A 5- les actes relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics limités à 90 000 euros hors taxes et passés selon des procédures adaptées conformément aux règles internes définies par le conseil général, pour les marchés ne faisant pas l'objet d'une autre délégation au titre du présent arrêté.
- 1A-6 les actes relatifs à la préparation, l'exécution et le règlement des marchés publics supérieurs à 90 000 euros hors taxes et passés selon des procédures adaptées conformément aux règles internes définies par le conseil général.
- 1A-7- Les courriers, notes de service, et, de manière générale, tout acte relatif à la gestion, l'organisation, le fonctionnement du territoire qui ne sont pas expressément délégués au titre du présent arrêté.
- 1A-8- les actes relatifs à la préparation, l'exécution et le règlement ainsi qu'à l'ouverture des enveloppes relatives aux candidatures, l'enregistrement du contenu et la sollicitation éventuelle auprès des candidats de pièces absentes ou incomplètes dans le cadre des procédures formalisées de passation des marchés publics, qui ne font pas l'objet d'une autre délégation au titre du présent arrêté.

Concernant la contractualisation

- 1A-9 - Les courriers, notes de service, et, de manière générale, tout acte relatif aux relations avec les partenaires et tiers dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre de la contractualisation du département avec les territoires.

1-B : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis MANGIN, la délégation qui lui est conférée par l'article 1A est exercée dans l'ordre établi par le tableau suivant :

Articles	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3
1A-1 à 1A-8	M. Olivier MANGEAT directeur adjoint aménagement	M. Cédric BERNARD directeur adjoint solidarité	Mme Anne-Laure SLOWENSKY déléguée aux fonctions ressources
1A-9	Mme Martine MAJCHRZAK Déléguée contractualisation éducation	M. Olivier MANGEAT directeur adjoint aménagement	M. Cédric BERNARD directeur adjoint solidarité

Article 2 : DELEGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR TERRITORIAL ADJOINT EN CHARGE DES SOLIDARITES, MONSIEUR CEDRIC BERNARD

2 -A : Délégation de signature est donnée, à M. Cédric BERNARD, directeur territorial adjoint en charge des solidarités sur Terres de Lorraine, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil général, les actes relevant des compétences précitées :

concernant la gestion du personnel

2A-1 : les actes relatifs à la gestion du personnel rattaché directement à l'autorité hiérarchique du Directeur territorial adjoint en charge des solidarités sur Terres de Lorraine y compris pour le personnel de la prévention spécialisée, notamment, l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement...

concernant la gestion courante de la direction territoriale adjointe en charge des solidarités

- 2A-2 : les courriers, notes d'information, bordereaux d'envoi nécessaires à la gestion courante de la direction territoriale adjointe en charge des solidarités.
- 2A-3 : les actes de l'ordonnateur dans le cadre des régies d'avances et de recettes de la direction territoriale adjointe en charge des solidarités.
- 2A-3' : *Les autorisations nécessaires aux agents placés sous son autorité, permettant d'effectuer les opérations suivantes :*
 - *retirer le courrier présenté par la poste ou par toute entreprise chargée de l'acheminement du courrier, en particulier, signer l'accusé de réception nécessaire au retrait des plis adressés à l'autorité territoriale ou à un agent exerçant une fonction d'autorité sur le territoire (à l'exception de ceux qui portent la mention "personnel"),*
 - *prendre en charge les colis adressés à la collectivité, en particulier, signer l'avis de remise du colis, prendre en charge les plis et colis remis en mains propres par des particuliers, toute personne morale de droit public ou privé, en particulier, signer la décharge de remise des plis ou colis.*
- 2A-4 : les décisions individuelles dans le cadre du plan départemental pour le logement des personnes défavorisées,

2-B : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cédric BERNARD, la délégation qui lui est conférée par l'article 2A est exercée dans l'ordre établi par le tableau suivant :

Articles	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3	Suppléant n°4
2A-1	M. Denis MANGIN, directeur des services territoriaux	Mme Anne-Laure SLOWENSKY déléguée aux fonctions ressources	M. Olivier MANGEAT directeur adjoint aménagement	
2A-2 à 2A-3'	Mme Anne POIREL responsable territorial de service social	M Franck JANIAUT responsable territorial ASE	Mme Brigitte DERLON responsable territorial PMI	M. Denis MANGIN, directeur des services territoriaux
2A-4	Mme Anne POIREL responsable territorial de service social	M. Jean-Pierre DUBOIS-POT Responsable du service logement	Mme Nicole PETITFOUR Responsable du service territorial insertion	

Article 3 : DELEGATION DE SIGNATURE AU RESPONSABLE DE LA MISSION DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE, MADAME LE DOCTEUR BRIGITTE DERLON

3-A : Délégation de signature est donnée au docteur Brigitte DERLON, médecin de la mission de protection maternelle et infantile du territoire d'action médico-sociale, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil général, les actes relevant des compétences précitées :

- 3A-1 : les décisions administratives et les courriers de suivi concernant le fonctionnement des consultations de la petite enfance, la surveillance médicale en école maternelle et les actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de 6 ans,
- 3A-2 : avis concernant le fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance,
- 3A-3 : les décisions individuelles concernant l'agrément des assistants maternels et familiaux, dont les décisions relatives à la procédure d'instruction (à l'exception des retraits, suspensions et restrictions ainsi que les décisions prises sur recours gracieux), ainsi que celles relatives à la formation et au suivi professionnel des assistants maternels,
- 3A-3' : les actes relatifs à l'intervention d'une technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF) ou aide ménagère au titre de l'aide périnatale,
- 3A-4 : les actes relatifs à la gestion du personnel de la mission de protection maternelle et infantile du territoire d'action médico-sociale, rattaché directement à l'autorité hiérarchique du docteur, notamment, l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement...

3-B : En cas d'absence ou d'empêchement du docteur DERLON, la délégation qui lui est conférée par l'article 3A est exercée dans l'ordre établi par le tableau suivant :

Articles	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3	Suppléant n°4
3A-1 à 3A-3'	Mlle Françoise HIMON, adjoite du responsable départemental de la PMI	Mme le docteur Marie Christine COLOMBO, responsable départemental de la PMI		
3A-4	M. Cédric BERNARD directeur adjoint solidarité	Mme Anne POIREL responsable territorial de service social	M. Franck JANIAUT responsable territorial ASE	M. Denis MANGIN, directeur des services territoriaux

Article 4 : DELEGATION DE SIGNATURE AU RESPONSABLE DE LA MISSION AIDE SOCIALE A L'ENFANCE, MONSIEUR FRANCK JANIAUT

4-A : Délégation de signature est donnée à M. Franck JANIAUT, responsable de la mission « aide sociale à l'enfance » du territoire d'action médico-sociale, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du Président du conseil général, les actes relevant des compétences précitées :

- 4A-1 : les actes relatifs aux aides à domicile permettant aux familles d'assurer à leurs enfants la santé, la sécurité et l'éducation telles que :
 - ☞ aides financières enfance famille,
 - ☞ intervention d'une technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF) ou aide ménagère au titre de la protection de l'enfance,
 - ☞ mise en place d'une action éducative à domicile,
 - ☞ les actes relatifs aux admissions en accueil de jour en matière de protection administrative et de protection judiciaire...
- 4A-2 : les actes relatifs aux admissions dans le service départemental de l'aide sociale à l'enfance des bénéficiaires (enfants, jeunes majeurs, mères isolées...),
- 4A-3 : les décisions relatives aux bénéficiaires précités compte-tenu de leur statut juridique et les correspondances relatives au traitement juridique des situations individuelles (statut des enfants, gestion des biens, tutelle...),
- 4A-4 : les demandes de prise en charge de frais liés à la vie quotidienne, à la santé, aux loisirs et vacances concernant les enfants confiés,
- 4A-5 : les actes relatifs à la surveillance des mineurs hébergés hors du domicile parental,
- 4A-6 : les correspondances relatives aux signalements aux Parquets d'enfants en danger,
- 4A-7 : les actes administratifs et les correspondances relatifs à la fonction d'administrateur ad hoc,
- 4A-8 : la saisine des juridictions judiciaires dans le cadre des missions de protection de l'enfance,
- 4A-9 : les demandes de prise en charge financière en matière de transport des enfants

- 4A-10 : les actes relatifs à la gestion du personnel rattaché directement à l'autorité hiérarchique du responsable de la mission aide sociale à l'enfance du territoire précité, notamment l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement ...

4-B : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck JANIAUT, la délégation qui lui est conférée par l'article 4A est exercée dans l'ordre établi par le tableau suivant :

Article	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3	Suppléant n°4
4A-1 à 4A-8	Mme Laure GODARD Responsable territorial A.S.E Val de Lorraine	M Gilles HENRY Responsable territorial A.S.E Briey	Mme Annick MERCY Responsable territorial A.S.E Longwy	Mme Carole BARTH- HAILLANT, responsable départementale de la mission ASE
4A-9	Mme Marie-Line LIEB, conseillère de la mission ASE	M. Cédric BERNARD directeur adjoint solidarité	Mme Anne POIREL responsable territorial de service social.	Mme Brigitte DERLON responsable territoriale P.MI
4A-10	M. Cédric BERNARD directeur adjoint solidarité	Mme Anne POIREL responsable territorial de service social.	Mme Brigitte DERLON responsable territoriale P.MI	M. Denis MANGIN, directeur des services territoriaux

Article 5 : DELEGATION DE SIGNATURE A LA CONSEILLERE DE LA MISSION AIDE SOCIALE A L'ENFANCE, MADAME MARIE-LINE LIEB

5-A : Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Line LIEB, conseillère de la mission « aide sociale à l'enfance » du territoire d'action médico-sociale, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil général, les actes relevant des compétences précitées :

- 5A-1 : les actes relatifs à la gestion du personnel rattaché directement à l'autorité hiérarchique du conseiller, notamment, l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement,...

5-B : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Line LIEB, la délégation qui lui est conférée par l'article 5A est exercée dans l'ordre établi par le tableau suivant :

Article	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3	Suppléant n°4
5A-1	M. Franck JANIAUT, responsable de la mission ASE	M. Cédric BERNARD directeur adjoint solidarité	Mme Anne POIREL responsable territorial de service social	M. Denis MANGIN, directeur des services territoriaux

Article 6 : DELEGATION DE SIGNATURE AU RESPONSABLE DE LA MISSION DE SERVICE SOCIAL, MADAME ANNE POIREL

6-A : Délégation de signature est donnée à Mme Anne POIREL, responsable de la mission de service social du territoire d'action médico-sociale, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil général, les actes relevant des compétences précitées :

- 6A-1 : les actes d'engagement, tels que la liste récapitulative des secours d'urgence ...
- 6A-2 : les décisions individuelles relatives à l'ouverture, la prorogation, la suspension ou l'arrêt d'une mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) concernant une personne majeure percevant des prestations sociales,
- 6A-3 : les décisions relatives à la désignation, la prorogation, la suspension ou l'arrêt de l'intervention de l'organisme ou de la personne chargée de mettre en œuvre une MASP,
- 6A-4 : les décisions relatives aux remises partielles ou totales d'indus relatifs à la participation financière des majeurs bénéficiant d'une MASP,
- 6A-5 : les signalements au procureur de la république pour l'ouverture d'une mesure judiciaire en faveur d'une personne majeure percevant des prestations sociales,
- 6A-6 : la saisine des juridictions judiciaires dans le cadre des signalements de majeurs à protéger (autres situations °)

- 6A-7: les actes relatifs à la gestion du personnel rattaché directement à l'autorité hiérarchique du responsable de la mission de service social, notamment, l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement... .

6-B : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne POIREL, la délégation qui lui est conférée par l'article 6A est exercée dans l'ordre établi par le tableau suivant :

Article	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3	Suppléant n°4
6A-1 à 6A-6	M. Cédric BERNARD directeur adjoint solidarité (après avis technique d'un responsable territorial SSD remplaçant)	Mme Bénédicte SAUVADET, responsable du service social départemental	Mme Caroline PIERRAT-GODOT, responsable du service « protection des majeurs vulnérables »	Mme Françoise KUIJLAARS, directrice du développement social
6A-7	M. Cédric BERNARD directeur adjoint solidarité (après avis technique d'un responsable territorial SSD remplaçant)	Mme Brigitte DERLON responsable territorial P.M.I	M Franck JANIAUT responsable territorial A.S.E	M. Denis MANGIN, directeur des services territoriaux

Article 7 : DELEGATION DE SIGNATURE AU RESPONSABLE DU SERVICE TERRITORIAL INSERTION, MADAME NICOLE PETITFOUR :

7-A : Délégation de signature est donnée à Mme Nicole PETITFOUR, responsable du service territorial insertion, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil général, les actes relevant des compétences précitées :

- 7A-1: les décisions individuelles relatives aux dispositifs d'insertion en application des orientations départementales,
- 7A-2 : les décisions individuelles relatives à la prorogation, la suspension du versement de l'allocation du R.M.I., la radiation du dispositif, la désignation de la personne chargée d'établir le contrat d'insertion et d'en coordonner la mise en œuvre et la signature des contrats d'insertion.
- 7A-3 : les décisions d'attribution de secours du fonds d'aide aux jeunes en difficulté (FAJ),
- 7A-4 : les actes relatifs à la gestion du personnel rattaché directement à l'autorité hiérarchique du responsable d'insertion, notamment, l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement... .

7-B : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole PETITFOUR, la délégation qui lui est conférée par l'article 7A est exercée dans l'ordre établi par le tableau suivant :

articles	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3	Suppléant n°4
7A-1 à 7A-3	M. Cédric BERNARD directeur adjoint solidarité	M Denis MANGIN, directeur des services sur le territoire	M. Etienne POIZAT, directeur de l'insertion.	Mme Josiane HUET chargée de mission à la direction de l'insertion
7A-4	M. Cédric BERNARD directeur adjoint solidarité	M Denis MANGIN, directeur des services sur le territoire	Mme Anne-Laure SLOWENSKY déléguée aux fonctions ressources	

Article 8 : DELEGATION DE SIGNATURE AU REFERENT DU SERVICE PERSONNES AGEES / PERSONNES HANDICAPEES, MADAME CATHERINE CLAUSSE

8-A La délégation de signature est donnée à Mme Catherine CLAUSSE, référent territorial du service personnes âgées / personnes handicapées, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil général, les actes relevant des compétences précitées :

- 8A-1 : Les actes relatifs à la gestion courante du Service Territorial Personnes Agées Personnes Handicapées, notamment la gestion du personnel rattaché directement à l'autorité hiérarchique du référent Service Territorial Personnes Agées Personnes Handicapées : l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement... .

8-B: En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine CLAUSSE, la délégation qui lui est conférée par l'article 8-A est exercée dans l'ordre établi par le tableau suivant :

Articles	suppléant n°1	suppléant n°2	suppléant n°3	suppléant n°4
8A-1	M. Cédric BERNARD directeur adjoint solidarité	Mme Anne POIREL responsable territorial de service social	Mme Brigitte DERLON responsable territorial P.M.I	M. Denis MANGIN, directeur des services territoriaux

Article 9 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR OLIVIER MANGEAT DIRECTEUR TERRITORIAL ADJOINT EN CHARGE DE L'AMENAGEMENT SUR TERRES DE LORRAINE

9-A : délégation de signature est donnée à M. Olivier MANGEAT, directeur territorial adjoint en charge de l'aménagement sur Terres de Lorraine à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil général, les actes relevant des compétences du service :

- 9A-1 : les autorisations de voirie ne donnant pas lieu à redevance,
- 9A-2 : toutes les correspondances ou actes rentrant dans le cadre de la préparation et de l'exécution des délibérations du conseil général ne nécessitant pas la signature du vice-président ou du directeur général tels que :
 - ☞ les notes techniques sans difficultés,
 - ☞ les courriers à caractère d'information ou d'avis ...,
- 9A-3 : les correspondances à caractère décisionnel ne nécessitant pas la signature du président, du vice-président délégué ou du directeur général telles que :
 - ☞ les courriers relatifs à un choix technique ayant des conséquences financières, liés à un projet extérieur,
- 9A-4 : les arrêtés d'alignement individuel et de délimitation,
- 9A-5 : les actes relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics limités à 15 000 euros hors taxes et passés selon des procédures adaptées conformément aux règles internes définies par le conseil général
- 9A-6 : les actes concernant la gestion courante du personnel de l'unité départementale d'aménagement de Terres de Lorraine relevant du statut de la fonction publique territoriale ou d'un contrat emploi-jeune : l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence.
- 9A-7 : *Les autorisations nécessaires aux agents placés sous son autorité, permettant d'effectuer les opérations suivantes :*
 - *retirer le courrier présenté par La Poste ou par toute entreprise chargée de l'acheminement du courrier, en particulier, signer l'accusé de réception nécessaire au retrait des plis adressés à l'autorité territoriale ou à un agent exerçant une fonction d'autorité sur le territoire (à l'exception de ceux qui portent la mention "personnel"),*
 - *prendre en charge les colis adressés à la collectivité, en particulier, signer l'avis de remise du colis en question,*
 - *prendre en charge les plis et colis remis en mains propres par des particuliers, toute personne morale de droit public ou privé, en particulier, signer la décharge de remise des plis ou colis en question.*

9-B : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier MANGEAT, la délégation qui lui est conférée est exercée dans l'ordre du tableau suivant :

Articles	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3	Suppléant n°3
9A-1 à 9A-5	M Denis MANGIN directeur des services sur le territoire	Yannick LEFEVRE Responsable du secteur Nord Est	M. Sauveur CARPI Responsable du secteur Nord Ouest	M. Patrick POIRSON responsable de l'exploitation
9A-6 à 9A-7	M Denis MANGIN directeur des services sur le territoire	Mme Anne-Laure SLOWENSKY déléguée aux fonctions ressources	Yannick LEFEVRE Responsable du secteur Nord Est	Sauveur CARPI Responsable du secteur Nord Ouest

Article 10 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR PIERRE MANGIN EN L'ABSENCE DE RESPONSABLE DU SITE DE SION

10-A : En l'absence de responsable du site de Sion, délégation de signature est donnée à Mr Pierre MANGIN, à effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil général, les actes relevant des compétences précitées :

- 10A-1 : les courriers et notes relatifs aux relations publiques avec les partenaires institutionnels publics et privés du site,
- 10A-2 : les actes, notes et correspondances concernant l'instruction et l'exécution des dossiers relatifs au site, notamment les contrats d'occupation, d'utilisation et de location relatifs aux bâtiments et espaces extérieurs du site,
- 10A-3 : les courriers et notes relatifs :
 - à l'entretien et petits travaux sur les bâtiments du site
 - à l'entretien des espaces extérieurs du site
 - aux actions socio éducatives et d'insertion
- 10A-4 : les actes concernant la gestion courante du personnel du site, notamment l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement...
- 10A-5 : les actes d'engagement et de liquidation des dépenses inférieures à 15 000 €.
- 10A-6 : les actes relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics limités à 15 000 euros hors taxes et passés selon des procédures adaptées conformément aux règles internes définies par le conseil général
- 10A-7 : les autorisations nécessaires aux agents placés sous son autorité, permettant d'effectuer les opérations suivantes :
 - retirer le courrier présenté par la Poste ou par une entreprise chargée de l'acheminement du courrier, en particulier, signer l'accusé de réception nécessaire au retrait des plis adressés à l'autorité territoriale ou à un agent exerçant une fonction d'autorité sur le territoire (à l'exception des ceux qui portent la mention « personnel »),
 - prendre en charge les colis adressés à la collectivité, en particulier, signer l'avis de remise du colis en question,
 - prendre en charge les plis et colis remis en main propre par des particuliers, toute personne morale de droit public ou privé, en particulier, signer la décharge de remise des plis ou colis en question.

10-B : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre MANGIN, la délégation qui lui est conférée est exercée dans l'ordre établi par le tableau suivant :

Articles	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3
10A-1 10A-2	M. Denis MANGIN directeur des services sur le territoire	M. Olivier MANGEAT directeur adjoint aménagement	M. Didier CHARPENTIER directeur du service environnement
10A-3	M. Denis MANGIN directeur des services sur le territoire	M. Jacques MARCHAL responsable du pôle technique et logistique	Mme Claire FOURNET Responsable du pôle paysages et animations
10A-4 à 10A-7	Mme Anne-Laure SLOWENSKY déléguée aux fonctions ressources	M. Denis MANGIN directeur des services sur le territoire	Mme Claire FOURNET Responsable du pôle paysages et animations

ARTICLE 11 : DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME ANNE-LAURE SLOWENSKY, DELEGUEE TERRITORIALE AUX FONCTIONS RESSOURCES SUR LE TERRITOIRE DE TERRES DE LORRAINE,

11-A : Délégation de signature est donnée à Anne-Laure SLOWENSKY, déléguée territoriale aux fonctions ressources sur le territoire de Terres de Lorraine, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil général, les actes relevant des compétences précitées :

- 11A-1 : Les notes et correspondances,
- 11A-2 : Les actes relatifs à la préparation, l'exécution et le règlement des marchés publics limités à 15 000 € hors taxes et passés selon des procédures adaptées, conformément aux règles internes définies par le conseil général,
- 11A-3 : L'émission de bons de commande et lettres de commande,
- 11A-4 : Les actes d'engagement et de liquidation des dépenses relatives aux missions relevant de sa responsabilité,
- 11A-5 : L'admission des fournitures et des services,
- 11A-6 : Les certificats administratifs de travail,
- 11A-7 : La signature des attestations diverses nécessaires à la vie professionnelle des agents du territoire dès lors qu'il n'y a pas d'éléments financiers ou qui nécessitent un accès direct à leur dossier administratif,
- 11A-8 : Billets SNCF (congés annuels),
- 11A-9 : Les actes relatifs à la gestion du personnel rattaché directement à l'autorité hiérarchique du délégué aux fonctions ressources : attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement...

11-B : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Laure SLOWENSKY, la délégation qui lui est conférée est exercée dans l'ordre établi par le tableau suivant :

Article	Suppléant n° 1	Suppléant n°2	Suppléant n°3	Suppléant n°4
11A-1 à 11A-9	M Denis MANGIN directeur des services sur le territoire	M. Olivier MANGEAT directeur adjoint aménagement	M. Cédric BERNARD directeur adjoint solidarité	M Virgile SAINT MARD Correspondant territorial logistique et bâtiments

ARTICLE 12 : DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR VIRGILE SAINT MARD, CORRESPONDANT TERRITORIAL LOGISTIQUE ET BATIMENT SUR LE TERRITOIRE DE TERRES DE LORRAINE

12-A : Délégation de signature est donnée à, M. Virgile SAINT MARD, correspondant logistique et bâtiments sur le territoire de Terres de Lorraine, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du conseil général, les actes relevant des compétences précitées :

- 12A-1 : Les actes relatifs à la gestion du personnel rattaché directement à l'autorité hiérarchique de la correspondante logistique : l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement... des agents de service du territoire.

12-B : En cas d'absence ou d'empêchement de Virgile SAINT MARD, la délégation qui lui est conférée est exercée dans l'ordre du tableau suivant :

Article	Suppléant n° 1	Suppléant n°2	Suppléant n°3	Suppléant n°4
12A-1	Mme Anne-Laure SLOWENSKY déléguée aux fonctions ressources	M Denis MANGIN directeur des services sur le territoire	M. Olivier MANGEAT directeur adjoint aménagement	M. Cédric BERNARD directeur adjoint solidarité

Article 13 : En cas d'absence ou d'empêchements du titulaire d'une délégation et de l'ensemble de ses suppléants prévus dans les articles précédents, les délégations sont exercées par Denis VALLANCE, directeur général des services.

Article 14 : Le précédent arrêté 747MCA11 en date du 18 juillet avril 2011 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 15 : Le directeur général des services du département de Meurthe et Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de Meurthe et Moselle et affiché dans les locaux du Conseil Général, 48 rue Sergent Blandan, 54000 NANCY. Le présent acte peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Nancy, 5 place Carrière, 54000 NANCY.

Fait à Nancy, le 5 novembre 2012

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

MICHEL DINET

---ooOoo---

DIFAJE/ASS N° 802MCA12 - ARRÊTÉ CONFÉRANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX RESPONSABLES DU TERRITOIRE DE LONGWY

Le président du conseil général de Meurthe et Moselle

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la délibération du conseil général de Meurthe et Moselle du 31 mars 2011 portant élection du président du conseil général,

VU l'arrêté 603 MCA 10 portant organisation des services du département de Meurthe et Moselle,

SUR la proposition du Directeur Général des Services du département de Meurthe-et-Moselle,

ARRÊTE

Article 1 : DELEGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR DES SERVICES DU TERRITOIRE de LONGWY, MONSIEUR PIERLOT PAUL

1 A : Délégation de signature est donnée, à Monsieur PIERLOT Paul directeur des services sur le territoire de Longwy, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du Président du conseil général, les actes relevant des compétences précitées :

Concernant la gestion du personnel

- 1A-1 : les actes relatifs à la gestion du personnel rattaché directement à l'autorité hiérarchique du directeur des services sur le territoire, notamment, l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement...
- 1A-2 : Les avis relatifs à la notation et l'évaluation de l'ensemble des agents placés sous l'autorité hiérarchique du directeur des services sur le territoire de Longwy.
- 1A-3 : les dossiers de proposition d'obtention de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale pour le personnel de la direction du territoire de Longwy.

Concernant la gestion du territoire.

- 1A 4 - les actes d'engagement et de liquidation des dépenses effectués au titre de la direction de territoire, autres que ceux expressément délégués au titre des articles 4A1, 6A1 , 7A3 et 11A4 du présent arrêté.
- 1A 5:

- concernant les marchés publics en procédure adaptée

pour les marchés publics inférieurs à 90 000 € hors taxes et conformément aux règles internes définies par le président du conseil général : les actes relatifs à la *préparation, la passation, l'exécution et le règlement* des marchés publics, à l'exception des actes relatifs aux marchés publics délégués expressément au titre du présent arrêté.

pour les marchés publics supérieurs à 90 000€ hors taxes et conformément aux règles internes définies par le président du conseil général : les actes relatifs à la *préparation, l'exécution et le règlement* des marchés publics

- concernant les marchés publics en procédure formalisée :

les actes relatifs à la *préparation, l'exécution et le règlement ainsi qu'à la passation à l'exception des prérogatives de la CAO et de la signature du contrat de marché public* (l'ouverture des enveloppes relatives aux candidatures, l'enregistrement du contenu et la sollicitation éventuelle auprès des candidats de pièces absentes ou incomplètes)

- 1A-6- Les courriers, notes de service, et, de manière générale, tout acte relatif à la gestion, l'organisation, le fonctionnement du territoire qui ne sont pas expressément délégués au titre du présent arrêté.
- 1A-7- les actes relatifs à la préparation, l'exécution et le règlement ainsi qu'à l'ouverture des enveloppes relatives aux candidatures, l'enregistrement du contenu et la sollicitation éventuelle auprès des candidats de pièces absentes ou incomplètes dans le cadre des procédures formalisées de passation des marchés publics, qui ne font pas l'objet d'une autre délégation au titre du présent arrêté.

Concernant la contractualisation

- 1A-8 - Les courriers, notes de service, et, de manière générale, tout acte relatif aux relations avec les partenaires et tiers dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre de la contractualisation du département avec les territoires.

1-B : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Paul Pierlot, la délégation qui lui est conférée par l'article 1A est exercée dans l'ordre établi par le tableau suivant :

Articles	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3
1A-1 à 1A-8	Annick MERCY directrice territoriale adjointe aux solidarités	Jean-Michel LACOSTE délégué territorial ressources	Nadia AGOSTINI responsable territoriale insertion

Article 2 : DELEGATION DE SIGNATURE A LA DIRECTRICE TERRITORIALE ADJOINTE EN CHARGE DES SOLIDARITES, MADAME ANNICK MERCY.

2-A : Délégation de signature est donnée, à Madame Annick MERCY, Directrice territoriale adjointe en charge des solidarités sur Longwy, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du Président du conseil général, les actes relevant des compétences précitées :

concernant la gestion du personnel

➤ 2A-1 : les actes relatifs à la gestion du personnel rattaché directement à l'autorité hiérarchique du directeur territorial adjoint en charge des solidarités sur le territoire de Longwy, notamment, l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement..., y compris les actes relatifs à la gestion des personnels du service de prévention spécialisée

concernant la gestion courante de la direction territoriale adjointe en charge des solidarités

➤ 2A-2 : les courriers, notes d'information, bordereaux d'envoi nécessaires à la gestion courante de la direction territoriale adjointe en charge des solidarités.

➤ 2A-3 : les actes de l'ordonnateur dans le cadre des régies d'avances et de recettes de la direction territoriale adjointe en charge des solidarités.

➤ 2A-3' : Les autorisations nécessaires aux agents placés sous son autorité, permettant d'effectuer les opérations suivantes :

– retirer le courrier présenté par La Poste ou par toute entreprise chargée de l'acheminement du courrier, en particulier, signer l'accusé de réception nécessaire au retrait des plis adressés à l'autorité territoriale ou à un agent exerçant une fonction d'autorité sur le territoire (à l'exception de ceux qui portent la mention "personnel").

– prendre en charge les colis adressés à la collectivité, en particulier, signer l'avis de remise du colis

– prendre en charge les plis et colis remis en mains propres par des particuliers, toute personne morale de droit public ou privé, en particulier, signer la décharge de remise des plis ou colis.

➤ 2A-4 : les décisions individuelles dans le cadre du plan départemental pour le logement des personnes défavorisées,

➤ 2A-5 : les décisions d'attribution de secours du fonds d'aide aux jeunes en difficulté (FAJ),

2-B : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Annick MERCY, la délégation qui lui est conférée par l'article 2A est exercée dans l'ordre établi par le tableau suivant :

Articles	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3	Suppléant n°4
2A-1	Paul PIERLOT, directeur des services sur le territoire de Longwy	Sylvaine CARIGI responsable territoriale de service social	Jean-Yves KIEFFER responsable territorial ASE	Christine COLLIGNON responsable territoriale personnes âgées - personnes handicapées
2A-2 à 2A-3'	Sylvaine CARIGI responsable territoriale de service social	Jean-Yves KIEFFER responsable territorial ASE	Paul PIERLOT, directeur des services sur le territoire de Longwy	Sylvie CRUGNOLA médecin territorial de P.M.I
2A-4	Paul PIERLOT, directeur des services sur le territoire de Longwy	Sylvaine CARIGI responsable territoriale de service social	Jean-Pierre DUBOIS- POT, directeur du logement DIRAT.	
2A-5	Paul PIERLOT, directeur des services sur le territoire de Longwy	Nadia AGOSTINI Responsable territoriale insertion	Sylvaine CARIGI responsable territoriale de service social	

Article 3 : DELEGATION DE SIGNATURE AU RESPONSABLE DE LA MISSION DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE, MADAME LE DOCTEUR SYLVIE CRUGNOLA

3-A : Délégation de signature est donnée au docteur, Sylvie CRUGNOLA médecin de la mission de protection maternelle et infantile du territoire de Longwy, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil général, les actes relevant des compétences précitées :

➤ 3A-1 : les décisions administratives et les courriers de suivi concernant le fonctionnement des consultations de la petite enfance, la surveillance médicale en école maternelle et les actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de 6 ans,

➤ 3A-2 : avis concernant le fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance,

- 3A-3 : les décisions individuelles concernant l'agrément des assistants maternels et familiaux, dont les décisions relatives à la procédure d'instruction (à l'exception des retraits, suspensions et restrictions ainsi que les décisions prises sur recours gracieux), ainsi que celles relatives à la formation et au suivi professionnel des assistants maternels,
- 3A-3' : les actes relatifs à l'intervention d'une technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF) ou aide ménagère au titre de l'aide périnatale,
- 3A-4 : les actes relatifs à la gestion du personnel de la mission de protection maternelle et infantile du territoire, rattaché directement à l'autorité hiérarchique du docteur, notamment, l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement...

3-B : En cas d'absence ou d'empêchement du docteur Sylvie CRUGNOLA, la délégation qui lui est conférée par l'article 3A est exercée dans l'ordre établi par le tableau suivant :

Articles	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3	Suppléant n°4
3A-1 à 3A-3'	Docteur Estelle HERGAT médecin territorial de P.M.I du territoire de Briey	Docteur Marie-Christine COLOMBO responsable départemental de la PMI	Françoise HIMON, adjointe du responsable départemental de la PMI	
3A-4	Annick MERCY directrice territoriale adjointe aux solidarités	Paul PIERLOT, directeur des services sur le territoire de Longwy	Sylvaine CARIGI responsable territoriale de service social	Jean-Yves KIEFFER responsable territorial ASE

Article 4 : DELEGATION DE SIGNATURE AU RESPONSABLE DE LA MISSION AIDE SOCIALE A L'ENFANCE, MONSIEUR JEAN-YVES KIEFFER

4-A : Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Yves Kieffer, responsable territorial de l'aide sociale à l'enfance, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du Président du conseil général, les actes relevant des compétences précitées :

- 4A-1 : les actes relatifs aux aides à domicile permettant aux familles d'assurer à leurs enfants la santé, la sécurité et l'éducation telles que :
 - ☞ aides financières enfance famille,
 - ☞ intervention d'une technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF) ou aide ménagère au titre de la protection de l'enfance,
 - ☞ mise en place d'une action éducative à domicile,
 - ☞ les actes relatifs aux admissions en accueil de jour en matière de protection administrative et de protection judiciaire...
- 4A-2 : les actes relatifs aux admissions dans le service départemental de l'aide sociale à l'enfance des bénéficiaires (enfants, jeunes majeurs, mères isolées...),
- 4A-3 : les décisions relatives aux bénéficiaires précités compte-tenu de leur statut juridique et les correspondances relatives au traitement juridique des situations individuelles (statut des enfants, gestion des biens, tutelle...),
- 4A-4 : les demandes de prise en charge de frais liés à la vie quotidienne, à la santé, aux loisirs et vacances concernant les enfants confiés,
- 4A-5 : les actes relatifs à la surveillance des mineurs hébergés hors du domicile parental,
- 4A-6 : les correspondances relatives aux signalements aux Parquets d'enfants en danger,
- 4A-7 : les actes administratifs et les correspondances relatifs à la fonction d'administrateur ad hoc,
- 4A-8 : la saisine des juridictions judiciaires dans le cadre des missions de protection de l'enfance,
- 4A-9 : les demandes de prise en charge financière en matière de transport des enfants
- 4A-10 : les actes relatifs à la gestion du personnel rattaché directement à l'autorité hiérarchique du responsable de la mission aide sociale à l'enfance du territoire précité, notamment l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement ...

4-B : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Yves Kieffer, la délégation qui lui est conférée par l'article 4A est exercée dans l'ordre établi par le tableau suivant :

Article	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3	Suppléant n°4
4A-1 à 4A-8	Gilles HENRY Responsable territorial A.S.E Briey	Laure GODARD responsable territoriale A.S.E Val de Lorraine	Franck JANIAUT Responsable territorial ASE Terre de Lorraine	Carole BARTH- HAILLANT, responsable départementale de la mission ASE
4A-9	Claudine ANTOINE Conseillère Aide Sociale à l'Enfance			
4A-10	Annick MERCY directrice territoriale adjointe aux solidarités	Paul PIERLOT, directeur des services sur le territoire de Longwy	Sylvaine CARIGI responsable territoriale de service social	Sylvie CRUGNOLA médecin territorial de P.M.I

Article 5 : DELEGATION DE SIGNATURE A LA CONSEILLERE DE LA MISSION AIDE SOCIALE A L'ENFANCE, MADAME CLAUDINE ANTOINE

5-A : Délégation de signature est donnée à Madame Claudine ANTOINE, conseillère territoriale de l'aide sociale à l'enfance, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil général, les actes relevant des compétences précitées :

- 5A-1 : les actes relatifs à la gestion du personnel rattaché directement à l'autorité hiérarchique du conseiller, notamment, l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement,...

5-B : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claudine ANTOINE, la délégation qui lui est conférée par l'article 5A est exercée dans l'ordre établi par le tableau suivant :

Article	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3	Suppléant n°4
5A-1	Jean-Yves KIEFFER responsable territorial ASE	Annick MERCY directrice territoriale adjointe aux solidarités	Paul PIERLOT, directeur des services sur le territoire de Longwy	Sylvaine CARIGI responsable territoriale de service social

Article 6 : DELEGATION DE SIGNATURE A LA RESPONSABLE DE LA MISSION DE SERVICE SOCIAL, MADAME SYLVAINE CARIGI

6-A : Délégation de signature est donnée à Madame Sylvaine CARIGI, responsable territoriale de la mission de service social, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil général, les actes relevant des compétences précitées :

- 6A-1 : les actes d'engagement, tels que la liste récapitulative des secours d'urgence ...
- 6A-2 : les décisions individuelles relatives à l'ouverture, la prorogation, la suspension ou l'arrêt d'une mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) concernant une personne majeure percevant des prestations sociales,
- 6A-3 : les décisions relatives à la désignation, la prorogation, la suspension ou l'arrêt de l'intervention de l'organisme ou de la personne chargée de mettre en œuvre une MASP,
- 6A-4 : les décisions relatives aux remises partielles ou totales d'indus relatifs à la participation financière des majeurs bénéficiant d'une MASP,
- 6A-5 : les signalements au procureur de la république pour l'ouverture d'une mesure judiciaire en faveur d'une personne majeure percevant des prestations sociales,
- 6A-6 : la saisine des juridictions judiciaires dans le cadre des signalements de majeurs à protéger (autres situations)
- 6A-7 : les actes relatifs à la gestion du personnel rattaché directement à l'autorité hiérarchique du responsable de la mission de service social, notamment, l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement...

6-B : En cas d'absence ou d'empêchement de, Madame Sylvaine Carigi la délégation qui lui est conférée par l'article 6A est exercée dans l'ordre établi par le tableau suivant :

Article	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3	Suppléant n°4
6A-1 à 6A-6	Annick MERCY directrice territoriale adjointe aux solidarités <u>après avis motivé d'un responsable de service social d'un autre territoire</u>	Caroline PIERRAT- GODOT, responsable du service « protection des majeurs vulnérables »	Bénédicte SAUVADET, responsable du service social départemental	Françoise KUIJLAARS, directrice du développement social
6A-7	Annick MERCY directrice territoriale adjointe aux solidarités	Paul PIERLOT, directeur des services sur le territoire de Longwy	Jean-Yves KIEFFER responsable territorial ASE	Sylvie CRUGNOLA médecin territorial de PMI

Article 7 : DELEGATION DE SIGNATURE AU RESPONSABLE DU SERVICE TERRITORIAL INSERTION, MADAME NADIA AGOSTINI

7-A : Délégation de signature est donnée à Madame Nadia AGOSTINI, responsable du service territorial insertion, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil général, les actes relevant des compétences précitées :

- 7A-1: les décisions individuelles relatives aux dispositifs d'insertion en application des orientations départementales,
- 7A-2 : les décisions individuelles relatives à la prorogation, la suspension du versement de l'allocation du RSA., la radiation du dispositif, la désignation de la personne chargée d'établir le contrat d'insertion et d'en coordonner la mise en œuvre et la signature des contrats d'insertion.
- 7A-3 : les actes relatifs à la gestion du personnel rattaché directement à l'autorité hiérarchique du responsable d'insertion, notamment, l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement... .

7-B : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nadia Agostini la délégation qui lui est conférée par l'article 7A est exercée dans l'ordre établi par le tableau suivant :

articles	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3
7A-1 à 7A-2	Paul PIERLOT, directeur des services sur le territoire de Longwy	Annick MERCY directrice territoriale adjointe aux solidarités	Etienne POIZAT, directeur de l'insertion.
7A-3	Paul PIERLOT, directeur des services sur le territoire de Longwy	Annick MERCY directrice territoriale adjointe aux solidarités	Sylvaine CARIGI responsable territoriale de service social

Article 8 : DELEGATION DE SIGNATURE RESPONSABLE TERRITORIAL PERSONNES AGEES PERSONNES HANDICAPEES, MADAME CHRISTINE COLLIGNON

8A La délégation de signature est donnée à Madame Christine COLLIGNON, responsable territoriale personnes âgées personnes handicapées, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil général, les actes relevant des compétences précitées :

- 8A-1 : Les décisions relatives aux demandes de prestation spécifique dépendance
- 8A-2 : Les décisions relatives aux demandes d'Allocation Personnalisée d'Autonomie
- 8A-3 : Les actes relatifs à la gestion courante du service, notamment la gestion du personnel rattaché directement à l'autorité hiérarchique de la responsable territoriale : l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement...

8-B: En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine COLLIGNON la délégation qui lui est conférée par l'article 8A est exercée dans l'ordre établi par le tableau suivant :

articles	suppléant n°1	suppléant n°2	suppléant n°3	suppléant n°4
8A-1 à 8A-3	Annick MERCY directrice territoriale adjointe aux solidarités	Paul PIERLOT, directeur des services sur le territoire de Longwy	Sylvaine CARIGI responsable territoriale de service social	Jean-Yves KIEFFER responsable territorial ASE

Article 9 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU RESPONSABLE DE LA DITAM PAR INTERIM, PAUL PIERLOT, DIRECTEUR DES SERVICES TERRITORIAUX DE LONGWY

9-A : Délégation de signature est donnée à Monsieur Paul Pierlot, directeur des services territoriaux de Longwy, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil général, les actes relevant des compétences du service :

- 9A-1 : les autorisations de voirie ne donnant pas lieu à redevance,
- 9A-2 : toutes les correspondances ou actes rentrant dans le cadre de la préparation et de l'exécution des délibérations du conseil général ne nécessitant pas la signature du vice-président ou du directeur général tels que :
 - ☞ les notes techniques sans difficultés,
 - ☞ les courriers à caractère d'information ou d'avis ...,
- 9A-3 : les correspondances à caractère décisionnel ne nécessitant pas la signature du président, du vice-président délégué ou du directeur général telles que :
 - ☞ les courriers relatifs à un choix technique ayant des conséquences financières, liés à un projet extérieur,
- 9A-4 : les arrêtés d'alignement individuel et de délimitation,
- 9A-5 : les actes relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics limités à 15 000 euros hors taxes et passés selon des procédures adaptées conformément aux règles internes définies par le conseil général
- 9A-6 : les actes concernant la gestion courante du personnel de l'unité départementale d'aménagement de Longwy relevant du statut de la fonction publique territoriale ou d'un contrat emploi-jeune :
 - ☞ l'attribution des congés annuels,
 - ☞ les autorisations d'absence.
- 9A-7 : Les autorisations nécessaires aux agents placés sous son autorité, permettant d'effectuer les opérations suivantes :
 - ☞ retirer le courrier présenté par La Poste ou par toute entreprise chargée de l'acheminement du courrier, en particulier, signer l'accusé de réception nécessaire au retrait des plis adressés à l'autorité territoriale ou à un agent exerçant une fonction d'autorité sur le territoire (à l'exception de ceux qui portent la mention "personnel").
 - ☞ prendre en charge les colis adressés à la collectivité, en particulier, signer l'avis de remise du colis en question
 - ☞ prendre en charge les plis et colis remis en mains propres par des particuliers, toute personne morale de droit public ou privé, en particulier, signer la décharge de remise des plis ou colis en question.

9-B : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Paul Pierlot, la délégation qui lui est conférée est exercée dans l'ordre du tableau suivant :

Articles	Suppléant n°1	Suppléant n°2
9A-1 à 9A-7	M. Jean HUARD responsable du secteur Nord	Annick MERCY directrice territoriale adjointe aux solidarités

Article 10 : DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR JEAN-MICHEL LACOSTE, DELEGUE TERRITORIAL AUX FONCTIONS RESSOURCES SUR LE TERRITOIRE DE LONGWY

10A : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel LACOSTE, délégué territorial aux fonctions ressources sur le territoire de Longwy, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil général, les actes relevant des compétences précitées :

En matière logistique :

- 10A-1 : Les notes et correspondances.
- 10A-2 : Les actes relatifs à la préparation, l'exécution et le règlement des marchés publics limités à 20 000 € hors taxes et passés selon des procédures adaptées, conformément aux règles internes définies par le conseil général.
- 10A-3 : L'émission de bons de commande et lettres de commande.
- 10A-4 : Les actes d'engagement et de liquidation des dépenses relatives aux missions relevant de sa responsabilité.
- 10A-5 : L'admission des fournitures et des services.
- 10A-6 : Les actes relatifs à la gestion du personnel rattaché directement à l'autorité hiérarchique du délégué aux fonctions ressources : l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement...

En matière de ressources humaines :

- 10A-7 : Les certificats administratifs de travail.
- 10A-8 : La signature des attestations diverses nécessaires à la vie professionnelle des agents du territoire dès lors qu'il n'y a pas d'éléments financiers ou qui nécessitent un accès direct à leur dossier administratif.
- 10A-9 : Billets SNCF (congrés annuels).

10-B : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel Lacoste, la délégation qui lui est conférée est exercée dans l'ordre du tableau suivant :

Article	Suppléant n° 1	Suppléant n°2
10A-1 à 10A-9	Paul PIERLOT, directeur des services sur le territoire de Longwy	Annick MERCY directrice territoriale adjointe aux solidarités

Article 11 : DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME ISABELLE ROGUET, CORRESPONDANTE TERRITORIALE LOGISTIQUE ET BÂTIMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LONGWY

11 A : Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle Roguet, correspondante territoriale logistique et bâtiments sur le territoire de Longwy, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du conseil général, les actes relevant des compétences précitées :

- 11A-1 Les actes relatifs à la gestion du personnel rattaché directement à l'autorité hiérarchique de la correspondante logistique : l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement... des agents de service du territoire.

11 B : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle Roguet, la délégation qui lui est conférée est exercée dans l'ordre du tableau suivant

Article	Suppléant n° 1	Suppléant n°2	Suppléant n°3
11A- 1	Jean-Michel LACOSTE Délégué territorial aux fonctions ressources	Paul PIERLOT, directeur des services sur le territoire de Longwy	Annick MERCY directrice territoriale adjointe aux solidarités

Article 12 : En cas d'absence ou d'empêchements du titulaire d'une délégation et de l'ensemble de ses suppléants prévus dans les articles précédents, les délégations sont exercées par M. Denis VALLANCE, directeur général des services.

Article 13 : Le précédent arrêté 795MCA12 du 19 octobre 2012 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 14: Le directeur général des services du département de Meurthe et Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de Meurthe et Moselle et affiché dans les locaux du Conseil Général, 48 Esplanade Baudot, 54000 NANCY. Le présent acte peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Nancy, 5 place Carrière, 54 000 NANCY.

Fait à Nancy, le 30 novembre 2012

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

MICHEL DINET

00000
000
0

**Ce recueil ne contient pas la totalité des actes du département.
L'intégralité des délibérations de la commission permanente et
du conseil général est publiée dans un procès-verbal officiel
spécifique à chaque séance, qui peut être consulté par le public
à l'accueil du :**

**CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE
48, ESPLANADE JACQUES BAUDOT
54000 - NANCY**